

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 07 mars 2022	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les parents des enfants présents à la garderie éducative bénéficient d'un accès à tout moment.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, les dossiers des membres du personnel, lieu d'exploitation, routine quotidienne, orientation des enfants, lieu d'exploitation, espaces de rangement et les effets personnels.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite.  
Groupe 2 ans : La sieste, le réveil et les jeux libres.  
Après-classe : jeux libres
- Discussion avec l'exploitante concernant la télévision, les heures de perfectionnement professionnel, la planification et la documentation des activités des enfants, le renouvellement de permis et le parc extérieur.

original signé par  
Mona Martin

07 mars 2022

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

\_\_\_\_\_  
Date